



**ENTENTE INTERMUNICIPALE**

**ENTRE**

**LA VILLE DE FARNHAM**

**ET**

**LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

**ACTIVITÉS DE L'ARÉNA  
MADELEINE-AUCLAIR**

**2019-2020**

## ENTENTE

### ENTRE

**VILLE DE FARNHAM**, corporation, ayant son siège social au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, Québec, J2N 2H3, représentée aux présentes par le maire, M. Patrick Melchior et la greffière, M<sup>me</sup> Marielle Benoit, dûment autorisés à l'effet des présentes en vertu de la résolution 2019-260 adoptée par le conseil de ladite Ville de Farnham, à une assemblée tenue le 6 mai 2019 laquelle est jointe en annexe A de la présente, ci-après nommée "Farnham".

### ET

**MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**, corporation, ayant son siège social au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, Québec, J0E 1E0, représentée aux présentes par le maire M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Brigitte Vachon dûment autorisés à l'effet des présentes en vertu de la résolution 02-090-19 adoptée par le conseil de ladite Municipalité d'Ange-Gardien, à une assemblée tenue le 13 mai 2019, laquelle est jointe en annexe B de la présente, ci-après nommée "Ange-Gardien".

ATTENDU qu'Ange-Gardien désire prolonger l'entente avec Farnham pour que ses citoyens aient accès aux activités de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique offertes par les organismes de Farnham;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

#### **Article 1**    **Objet**

La présente entente a pour but de permettre aux citoyens d'Ange-Gardien d'avoir accès aux activités de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique offertes par les organismes de Farnham au taux de « résidant ».

Cette entente est de type unitaire et est liée à une participation « X » d'utilisateurs des jeunes d'Ange-Gardien aux activités de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique offertes à l'aréna Madeleine-Auclair.

#### **Article 2**    **Coût**

Afin de permettre à ses citoyens de bénéficier du tarif « résidant » de Farnham, Ange-Gardien s'engage à verser à Farnham la compensation suivante :

Saison	Compensation par inscription
2019-2020	315 \$

De plus, une somme de 50 \$ par joueur d'Ange-Gardien devra être versée à l'Association de hockey mineur de Farnham en vue du renouvellement des équipements.

#### **Article 3**    **Début de l'entente**

Pour fins de la présente entente, l'année financière est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

#### **Article 4**    **Durée**

La présente entente sera d'une durée d'une saison, soit celle de 2019-2020.


La présente entente entrera en vigueur lors de sa signature.

**Article 5 Paiement**

Ange-Gardien doit effectuer le paiement complet des sommes prévues à l'article 2 de la présente entente au plus tard le 15 octobre 2019.

**Article 6 Actifs et immobilisations**

Cette entente ne produit aucun actif, ni aucun passif commun. Farnham demeure seule propriétaire des biens qu'elle acquiert pour cette entente s'il y a lieu. Il n'y a aucun partage de l'actif et du passif.

L'entente ne crée pas et ne permet pas l'acquisition d'aucune immobilisation à caractère intermunicipale.

Signé en deux exemplaires.

À Farnham, le 7 mai 2019.

À Ange-Gardien, le 16 mai 2019.

**Ville de Farnham**

**Municipalité d'Ange-Gardien**

\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marielle Benoit, OMA  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière


## Annexe A

### Ville de Farnham



VILLE DE FARNHAM  
477, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE  
FARNHAM (QUÉBEC) J2N 2H3

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 mai 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

**2019-260**      **Municipalité d'Ange-Gardien - Entente pour les activités 2019-2020 de l'aréna Madeleine-Auclair**

Document :    Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité d'Ange-Gardien pour les activités 2019-2020 de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique tenues à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Copie certifiée conforme ce 7 mai 2019.

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

*Cet extrait de procès-verbal sera ratifié lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.*


## Annexe B

### Municipalité d'Ange-Gardien



#### *Municipalité d'Ange-Gardien*

#### Copie de résolution

Adoptée à une séance ordinaire du Conseil  
Le lundi 13 mai 2019

Étaient présents: M. Yvan Pinsonneault, maire  
MM les conseillers : Jonathan Alix, Charles Choquette  
Guillaume Desnoyers, Rhéal Grenier, Éric Ménard et Benoit Pepin  
Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **RÉSOLUTION 05-090-19 PROLONGATION DE L'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ARÉNA AVEC LA VILLE DE FARNHAM**

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité d'Ange-Gardien afin que les citoyens d'Ange-Gardien qui s'inscrivent au hockey mineur et au patinage artistique de Farnham puissent bénéficier du même tarif que s'ils étaient citoyens de Farnham;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite prolonger l'entente avec la Ville de Farnham pour la saison 2019-2020;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien prolonge l'entente avec la Ville de Farnham pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique pour la saison 2019-2020;

Que le maire, M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien ladite entente.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme  
Ce 14 mai 2019

Brigitte Vachon  
Secrétaire-trésorière
